



Plénière de **mai** au Conseil des Prud'hommes



Compte-rendu

Notre plénière de mai s'est déroulée au Conseil de Prud'hommes, où nous avons été accueillis par Mme Michèle ESPEISSE, Greffière en Chef.

→ Le Conseil de Prud'hommes

Le Conseil de Prud'hommes est une juridiction de premier degré chargée de juger les litiges individuels, nés d'un contrat de travail entre employeurs et employés : licenciement, litige sur les salaires, les congés...



A La Rochelle, il est composé de juges non professionnels élus, les conseillers prud'homaux. Ils sont, en nombre égal, 23 conseillers employeurs et 23 conseillés salariés. En cas de partage des voix, il est fait appel à un magistrat professionnel, lequel prend alors le titre de juge départiteur.

Les conseillers prud'homaux sont **spécialisés par secteur professionnel** :

- Commerce,
- Industrie,
- Activités diverses,
- Encadrement,
- Agriculture.





→ Les étapes de la procédure prud'homale

1/- Le bureau de conciliation :

- Cette étape est obligatoire dans toute procédure.
- Elle implique un conseiller salarié et un conseiller employeur
- La comparution personnelle y est obligatoire
- L'audience n'y est pas publique
- Si un accord est trouvé, un Procès verbal de conciliation est dressé et signe la fin de l'instance. Une conciliation partielle est possible.
- A défaut d'accord trouvé entre les parties, l'affaire est renvoyée au bureau de jugement et un calendrier de procédure est défini.



NB : Au final peu de conciliations aboutissent sur un accord. Près de 70% des litiges comportent une contestation de la licéité de la rupture du contrat.

2/- Le bureau de jugement :

- Le dossier est plaidé, bien qu'une conciliation ou une transaction reste possibles.
- La plaidoirie implique 2 conseillers salariés et 2 conseillers employeurs,
- L'audience est publique
- Le Conseil de Prud'hommes juge en droit et non en équité,
- 71% des demandes sont accueillies favorablement (partiellement ou totalement),
- A défaut d'accord entre les conseillers, le juge départiteur intervient (dans 18,6% des cas).

NB : En départage, 63,4% des jugements contiennent acceptation totale ou partielle des demandes.

3/- La Cour d'appel :

- Le délai d'appel est d'un mois et 15 jours si référé,
- L'affaire est rejugée par la Cour d'appel de Poitiers,
- Le jugement en appel implique des magistrats professionnels,
- 62,5% d'appels (en 2005)

NB : Dans 54,8% des cas, la Cour d'appel confirme le jugement rendu en Conseil de Prud'hommes.



→ **Intervention de Maître Lorène BEAUDOUX**
du Cabinet «Banette - Giroudière»

Points clés :

- **98,2%** des contentieux sont engagés **par les salariés**.
- Les **textes et la jurisprudence** sont globalement **protecteurs du salarié**.

Pour limiter les risques prud'homaux, il est vivement recommandé de **prendre les conseils d'un professionnel du droit**. Son expertise peut être sollicitée à différentes étapes de la relation entre un employeur et son salarié.

1/- La gestion contractuelle

- Pour la rédaction du contrat de travail
- Pour déterminer d'éventuelles sanctions disciplinaires
- Pour formaliser une rupture conventionnelle
- Pour formaliser une notification de licenciement.



2/- La gestion du différend précontentieux

Pour mener une réflexion stratégique sur les points clés de la relation contractuelle (heures supplémentaires, application de la convention collective, etc).

- Pour déterminer le mode de rupture du contrat (rupture conventionnel ou licenciement, motif de licenciement
- Pour établir un dialogue avec le salarié, engager une transaction.

NB : 20% de contestation du motif de licenciement personnel.
3% de contestation du motif de licenciement économique.

À l'issue de ces interventions, un apéritif nous a été offert par nos hôtes.
Nous les remercions chaleureusement pour cette visite très instructive.





→ **LA MINUTE BIOTOP : ATELIER THÉMATIQUE**



Après "Le bilan carbone" (*atelier chez Léa Nature, le jeudi 10 mai à 8h*), Biotop a réalisé son "**Atelier Mobilité**", chez Sitel le Jeudi 7 juin, avec les interventions de la CDA de La Rochelle, de la région Poitou Charentes et de l'ADEME

Informations et compte rendu : Alexandre Petrozzi 06 23 15 56 40

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

→ **Atelier "5 minutes pour convaincre"**

Toujours partenaire avec la Maison de l'Emploi, le club de Périgny a instauré tous les 3^{ème} mardi de chaque mois, une matinée de rencontre à la Cité des Métiers. Les adhérents du club consacrent une matinée afin de faire passer des simulations d'entretiens d'embauche à des demandeurs d'emploi.

Merci pour leur présence à notre session du mardi 15 mai : Emmanuel Vidal, Yvon Carrouée, Anthony Fournier, Christophe Theuil, Jean Marie Gauteron, Alexandre Derive.

Prochaine session le mardi 19 juin :

- 6 chefs d'entreprises membres du Club sont déjà inscrits - la session est donc complète. Renseignements à contact@clubperigny.com

Prochaine réunion plénière : le 12 juin 2012 à la **Banque Alimentaire.**



Etaients présents :

Nom

ALEXANDRE David
AUVRAY Dominique
AUGRAS Michel
BELLOUARD Alain
BERNAUDEAU
BOISSARIE Folrent
BRETTON Frédéric
BRUT Philippe
CARON Guillaume
CONTRÉ Francis
CORDONNIER Benoit
CORLAY Marie
DERIEUX Vanessa
DERIVE Alexandre
DUBOIS Patrice
ESPINASSE Christian
ESTEREZ Sandrine
EYBERG Francis
FONTAINE Marylin
FONTAINE Olivier
GALINDO Fabrice
GAULUPEAU Mickael
GAUTERON Jean marie
GAUTERON Sabine
GIBOUIN Bernard
GIRAUD Didier
GIROUDIERE Olivier
GORISSE Sophie
GUERIN Renaud
GUILLET Sébastien
GOYON Valérie
GUYOT Mélanie
HERBE Didier
KAPLAN Kemal
LOMBARD Nicolas
LOSFELD Bastien
MANTE Dominique
MENEZ Philippe
MEYER Christine
MOUSSEAU Dominique
NERON Florent
PAMART Catherine

Entreprise

Finance Conseil
TRAVECO
CMA Consultant
BAIN Création
Les Tailleurs de Pierre Rochelais
Platrerie Rochelaise
PARIE
Format Pro Logistique
Périgny Animation
Sté ATLANTIQUE PRODUCTION
IRIS
PARIE
Cbt GIROUDIERE
CASSANDRE
Expérience
Banque Populaire
Ranger Consultants
Banque Alimentaire
GEOFFRIAUD
Maître d'œuvre
BRUNET SICOT
A.I.P.O.
Esthetic Center
Esthetic Center
Pluridis
Relais Thalasso
Cbt GIROUDIERE
Carl Zeiss
AFC
SGBA
FORMAT PRO
MELITOURISME
GUY HOQUET
SA Prod
Higgings Conciergerie
URBASER
MISSION DRH
LOW Cost
Khelis
BRUNET SICOT
ADECCO
LA POSTE